Conseil municipal du 29 septembre 2017 à 20h 30

Présents : BERNARD Michel - BOUYER Joël - CHAUMETTE Moïsette - Christina CRUCHET - DAURIE Lilian - DUBOIS Jean Claude - FAGE Philippe - MOULINIER Jean - OLLIVIER Gérard - SAGOT Eliette - TRICOIRE Allain

Procuration : DESCAMPS Jean – Noël (procuration à Allain TRICOIRE)

Absents : COUBRAN Florence - GILLAIZEAU Fabrice

Secrétaire de séance : Christina CRUCHET

CCPR

Rapport d'activité 2016 : il a été diffusé aux adjoints et est commenté en séance. Il a été adopté à l'unanimité en conseil communautaire du 29 septembre. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Thermographie aérienne : l'atlas de la commune est disponible. La secrétaire sera formée le 12 octobre. Les habitants peuvent venir dès maintenant consulter l'atlas et/ou se rendre à la CCPR à Verteillac après avoir pris RDV au 05.53.91.38.45

Voirie

point à temps : il s'agit d'un complément financé par la commune. Réalisation prévue vers la mi-octobre

élagage : en attente des décisions de la communauté de communes.

Ouverture du chemin de la Grande Borie : les travaux ont commencé mardi.

École

Effectifs à la rentrée scolaire : 39 élèves à Allemans et 101 (45 Bertric et 17 Saint Paul) sur le RPI. C'est moins que l'année dernière. Sur la communauté de communes, il y avait à la rentrée 1250 élèves (468 en maternelle et 782 en élémentaire) soit 65 de moins que l'année passée (ce qui représente 16% de la baisse départementale)

TAP : ils continuent avec la même organisation que l'an passée. La commission Enfance Jeunesse de la CCPR va définir début octobre la méthodologie de l'organisation pour l'organisation de la rentrée 2017/2018.

Transport scolaire : la demande faite auprès du conseil départemental pour que le car scolaire passe à Lusignac a été accepté. Le trajet est donc le suivant : le matin Bertric Burée, Allemans, Lusignac, Saint Paul Lizonne, Allemans, Bertric Burée et le soir Bertric Burée, Allemans, Saint Paul Lizonne, Lusignac, Allemans, Bertric Burée.

Horaires de l'école et du temps d'accueil périscolaire : les horaires sont affichés à la porte de l'école.

Travaux réalisés avant la rentrée des classes :

- ✗ changement du bac dégraisseur à la cantine
- ✗ fermeture d'une partie d'un préau (sera terminé aux vacances de Toussaint()
- ✗ réparation d'une cloison à l'accueil périscolaire

Salle des fêtes

Extension de la salle des fêtes : les travaux de l'extension sont en cours.

Réservation de la salle des fêtes : notre règlement prévoit que les demandes de location soit faite par écrit au moins 15 jours avant la date de location. C'est essentiel pour les demandes de location lointaines (exemple : demande de location de la salle des fêtes à Mme Desmond du 06 au 08 août 2018 pour son mariage). Il est proposé au conseil que se soit Philippe Fage qui traite ce sujet avec avis du maire et des adjoints si nécessaire.

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Par ailleurs, il est proposé que les associations seront réunies en octobre pour fixer leurs dates d'utilisation de la salle des fêtes de l'année suivante.

Achat du terrain avec bâtiment de M Goyat

Signature de l'acte notarié : réalisée le 25 septembre . La prise en compte des bâtiments par notre assurance. Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance.

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Bâtiments

Locaux achetés à M Goyat : un nettoyage des extérieurs est le préalable à toute autre action. La commission bâtiment définira d'ici fin octobre les travaux à réaliser pour permettre la location de la maison d'habitation .

Studio au dessus de la mairie : il a été mis en location en septembre. Il est proposé de le louer à Madame Julie Gatius

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Appartement au-dessus de la cantine : il est libre depuis septembre. Il convient de définir son avenir (location en l'état, rénovation avant location,..)

Réseaux :

Evolution du SIAEP : à l'unanimité des membres, le comité syndical a décidé le transfert total de la compétence du SIAEP du bassin ribéracois au SMDE24 le 01/01/2018. Ceci entraîne la dissolution concomitante du SIAEP. Ce transfert concerne les compétences production de l'eau par captage ou pompage, traitement de l'eau, stockage, transport et distribution.

Renforcement du réseau d'eau potable : le conseil propose l'extension du réseau venant de la route de la Chaloupy vers le terrain de foot (traversée de la RD709)

Téléphone : la nouvelle procédure pour signaler un problème sur le réseau téléphonique permet d'obtenir immédiatement une date théorique de remise en état. Ce n'est que théorique et il a fallu une intervention du maire le 20 septembre auprès du responsable régional pour que des poteaux cassés avec une date de remise en état annoncé pour le 21 mai soit effectuée. Dans l'avenir, prendre une photo avant toute intervention et elle sera jointe à la demande de remise en état.

Téléphonie mobile : le maire fait savoir qu'il a signalé la mauvaise réception sur une grande partie de la commune

Travaux réalisés par les employés communaux

Cimetière : le crépissage de la partie reconstruite par M Gosset est terminé

Place de la salle des fêtes : reconstruction des 2 parties de mur écroulées et pose d'une clôture

Place de la mairie : réalisation d'un box pour remiser les tondeuses. Opération en cours

Mur d'enceinte du manoir : les travaux de crépissage ont débutés.

Multiple rural comprenant une boulangerie/pâtisserie

Permis de construire : il a été déposé le 06 septembre. Il est passé en commission de sécurité (20/09) et en commission accessibilité (12/09). Le délai d'instruction peut aller jusqu'à 6 mois après la date du dépôt de dossier puisque le futur bâtiment se situe dans la zone de protection de l'église classée et qu'en conséquence l'avis des architectes des bâtiments de France est obligatoire (avis favorable le 26/09/2017).

Indemnisation de la commune : le montant global de l'indemnisation a été accepté au dernier conseil.

DOMMAGES MATERIELS						
BATIMENT	Valeur à neuf	Vétusté	Valeur réelle	1ère indemnité	Indemnité différée sur justificatifs	Indemnité totale due
Dommages immobiliers	480 691,36 €	117 211,10 €	363 480,26 €	363 480,26 €	108 745,10 €	472 225,36 €
SOUS-TOTAL 1	480 691,36 €	117 211,10 €	363 480,26 €	363 480,26 €	108 745,10 €	472 225,36 €
CONTENU	Valeur à neuf	Vétusté	Valeur réelle	1ère indemnité	Indemnité différée sur justificatifs	Indemnité totale due
Matériel	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
SOUS-TOTAL 2	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
FRAIS ANNEXES	Montant du préjudice	Limites de garanties		1ère indemnité	Indemnité différée sur justificatifs	Indemnité totale due
Démolition et Déblais dont désamiantage	36 232,50 €	10 % du montant des dommages immobiliers		14 700,00 €	21 532,50 €	36 232,50 €
Diagnostic Amiante	900,00 €			900,00 €	0,00 €	900,00 €
Maîtrise d'œuvre	44 280,36 €	5% de l'indmenité bâtiment		0,00 €	23 611,27 €	23 611,27 €
Honoraires d'expert d'assuré	11 918,50 €	Maximum 11 937,43 €		11 918,50 €	0,00 €	11 918,50 €
Perte de loyer	11 712,00 €	1 an de valeur locative		5 856,00 €	0,00 €	5 856,00 €
SOUS-TOTAL 3	0,00 €			33 374,50 €	45 143,77 €	78 518,27 €
TOTAL INDEMNITE				398 054,76	153 888,87	551 943,63
Acomptes à déduire				42 640,00		
Règlement direct à Allo Diagnostic				1 080,00		
SITUATION AU 05/09/2017				354 334,76	153 888,87	551 943,63

R*echerche d'un bureau d'étude pour mission SPS :* il est proposé au conseil de consulter l'APAVE, SOCOTEC, bureau VERITAS, SARL Alp-Domielec, Pack Conseil, Lafon Philippe.

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Modification délibération Maître d'Ouvrage

Précédente délibération *: "Le taux de rémunération à appliquer à la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (450 000 € HT) est fixé à 9,00 % .*
Le forfait provisoire de rémunération, ainsi déterminé, se monte à 40 500.00 € HT."

Nouvelle proposition : L'enveloppe prévisionnelle se monte à 478 706,56€ , le taux de rémunération est fixé à 8,5 % pour un montant forfaitaire provisoire de 40 690,06€

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Assurances dommages ouvrage: le maire se renseigne sur le sujet

Création commission suivi de chantier : elle comprendra le maire, les adjoints, Moïsette CHAUMETTE, Jean MOULINIER et Gérard OLLIVIER.

Fils électriques : la question de l'effacement d'un poteau doit être posée (poteau qui se trouve sur la parcelle que la commune vient d'acquérir). A traiter avec le maître d'œuvre.

Fils téléphoniques : cette question est liée à l'effacement des fils électriques

Recherche d'un gérant : dans un premier temps les chambres consulaires vont être consultées

Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et PLUI

Réunions publiques : elles ont eu lieu le 14/09/2017 à Villetoureix et à Tocane. Un affichage a été fait en mairie avec une communication qui a permis aux habitants de la CCPR de se rendre à l'une ou l'autre de ces réunions.

Réunions pour les communes : elles ont eu lieu les 14 et 15 septembre à Verteillac (le 15 après-midi pour Allemans).

De cette réunion, il ressort :

- ✗ les orientations des institutionnels conduisent à ne prévoir de zones constructibles que dans les bourgs ou dans la proximité immédiate.
- ✗ les perspectives du nombre de nouvelles habitations sur 10 ans sont faites en s'appuyant sur les évolutions sur les 15 dernières années et en tenant compte des maisons vacantes. Il est pour Allemans de 14 maisons.
- ✗ la limitation de la consommation d'espace est un objectif prioritaire. Il est retenu qu'un terrain pour implanter une maison doit être d'environ 1500 m². La commune aura donc environ 2,5 hectares de constructibles.
- ✗ La réduction de la "vacance" est un objectif . Une vacante normale se situe aux environs de 7% du nombre d'habitations. Allemans serait dans ce cas.
- ✗ un terrain avec permis de construire accepté sera considéré comme affaire en cours et sa surface ne sera pas prise en compte dans le PLUI
- ✗ des annexes (garages, piscine) d'une maison existante seront possibles même si le terrain n'est pas en zone U.
- ✗ une proposition de zonage va être faite début octobre. Le conseil municipal aura 1 mois pour l'examiner et faire d'autres propositions s'il y a lieu.

Commentaires : la carte communale est en vigueur jusqu'à l'adoption définitive du PLUI (dernier trimestre 2018 en prévisionnel) . Très peu de terrains en zone U subsisteront dans le PLUI. Il est donc urgent pour les propriétaires souhaitant vendre des terrains constructibles qu'ils le fassent sans délai pour que les acquéreurs puissent obtenir un permis de construire.

Le maire propose au conseil de donner une information directe aux propriétaires de terrains en zone U sur la carte communale, voire de les rencontrer individuellement dans les plus brefs délais

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Construction de 2 maisons de 50 à 60m² sur le terrain communal en face de la boulangerie : l'idée est retenue.

Budget

Aménagement du bourg : facture Orange pour les travaux intervenus dans l'aménagement du bourg pour un montant de 3 839,08€,

Opérations comptables :+ 4 000€ à l'article 204 158 opération 002 / - 29 000€ à l'article 2313 opération 002/ + 25 000 à l'article 2313 opération 1705

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Acceptation de chèques :

Remboursement chèque Groupama de 374,39€ pour les dommages survenus sur le tracteur tondeuse, le devis de réparation était de 580,00€, avec une franchise de 206€

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Indemnisation partielle du sinistre de la boulangerie par un chèque de Groupama pour 354 334.76€

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Encaissement chèque Transmétal de 92,50€ pour de la vente de ferraille

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Redevance occupation domaine public pour l'année 2017

Enédis : **200€**
Orange : 17,662 kms d' artères aériennes X 50,74€ soit 896,16€
3,013 kms d' artères en sous sol X 38,05€ soit 114,64€
0,50 m² X 25,37€ d'emprise au sol soit 12,68€
soit un total pour Orange de **1 023,48€**

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Subventions aux associations :

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions au même niveau que l'an passé pour les associations suivantes : Amicale laïque et Foot sans frontières.

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Il est proposé d'attribuer une subvention au même niveau que l'an passé à l'association du

patrimoine allemansois". Les conseillers membres du bureau de l'association ne participent pas au vote.

Avis du conseil **pour : 10** **contre : 0** **abstention : 0**

Il est proposé d'attribuer une subvention au même niveau que l'an passé à la société de chasse. Les conseillers membres du bureau de l'association ne participent pas au vote.

Avis du conseil **pour : 11** **contre : 0** **abstention : 0**

Divers

Vigilance citoyenne : ce dispositif a été discuté lors d'un précédent conseil. Nous avons été relancé par la Gendarmerie, Madame la Préfète l'a aussi évoqué le 19 septembre. Dans la pratique, cela se fait au travers d'un protocole avec la gendarmerie et l'implication d'habitants de la commune (référents). Le maire rappelle qu'il existe d'autres dispositifs comme l'application internet d'accès gratuit "les voisins vigilants".

Il est proposé au conseil de s'engager dans ce dispositif

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Personnels : en juillet 2017, à la suite d'un dysfonctionnement informatique, le Centre de gestion n'a pas émis de contrat de travail pour Mme DUARTE, agent d'entretien communal. Il convient de régulariser cela en créant un contrat de travail saisonnier de 15 heures sur le mois de juillet.

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Instauration du RIFSSEP en remplacement de toutes les précédentes primes existantes

Avis du conseil **pour : 12** **contre : 0** **abstention : 0**

Marche d'Allemans : ce sera la 10ème édition qui est organisée dans le cadre d'octobre rose.. Les bénéfices seront reversés à la lutte contre le cancer du sein.

Ambroisie : l'éventualité de prendre un arrêté communal, comme cela a été fait dans d'autres communes, a été abandonnée puisque plusieurs acteurs se sont saisis de cette affaire :

- ✗ la chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine elle-aussi recense les foyers d'Ambroisie.Tout le monde peut participer à ce recensement en s'inscrivant sur le site https://www.signalement-adventices.fr
- ✗ la CCPR recense les voies communautaires ou une présence massive d'ambroisie est constatée
- ✗ on annonce un prochain arrêté préfectoral

Maison familiale rurale du Ribéracois : la rentrée scolaire est engagée et en conséquence le restaurant d'application est ouvert depuis le 21 septembre La plaquette des menus est disponible en mairie. Les réservations se font au 05 53 91 94 94

Habitat en péril : plusieurs constructions se dégradent fortement au Mas. Le maire a été alerté par le voisinage. Il propose que la commission bâtiment se rende sur place d'ici le 15 octobre avec le maire et le 1er adjoint pour juger de l'état des bâtiments concernés.

Défense incendie : les contrôles des bouches d'incendie ont eu le 6 juin . Anomalie importante au Porboutout.

Permanence député : M Cubertafon tiendra des permanences le 1er et le 3ème vendredi du mois à la Mairie de Ribérac.

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : co-piloté par l'État et le conseil départemental, il fait actuellement l'objet d'une révision pour la période 2017-2023. Toutes les informations sont disponibles sur le site du conseil départemental.

Préparation des décorations de Noël : achats d'une ou 2 guirlandes

Présentation brochures Manoir du Lau : Victoria Biscarat a terminé les brochures. Il convient de les finaliser et d'en effectuer des tirages.

Exposition salle du conseil : il s'agit de peintures de Ken Scott . Vernissage le 13 octobre à 18h.